

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

majeures sur les liquidités du secteur commercial. Le gouvernement prévoit que les recettes fiscales vont augmenter de deux milliards de dollars au cours des trois prochaines années financières.

C'est par le biais du budget de mai 1972, alors qu'il s'appliquait à élaborer une nouvelle politique industrielle, que l'honorable John Turner, le ministre des Finances de l'époque, a mis sur pied le régime des amortissements rapides qui a beaucoup aidé les secteurs de la fabrication et de la transformation depuis neuf ans. Ces secteurs comprennent surtout de petites et moyennes entreprises qui fournissent du travail à un Canadien sur cinq. Le ministre avait notamment déclaré ce qui suit:

Je propose que le coût de toutes les machines et de tout l'outillage qu'un contribuable achètera, à compter de demain, pour la fabrication ou la transformation de biens destinés à être vendus ou loués au Canada soit amorti en deux ans.

● (1540)

Il a poursuivi en déclarant que cette mesure avait pour objectif de mettre à la disposition du secteur manufacturier la marge d'autofinancement nécessaire à la création d'emplois, laquelle constituait alors l'objectif prioritaire du gouvernement libéral, et de lui permettre de se rééquiper afin d'éviter l'obsolescence au cours des dix années qui allaient suivre.

La mesure du budget MacEachen concernant la déduction pour amortissement vise à soutirer au secteur privé 1.1 milliard de dollars supplémentaires durant l'année financière 1982-1983 et à empêcher le secteur privé d'accroître sa marge d'autofinancement pour pouvoir créer des emplois et contribuer à son propre essor. Cette mesure, rétrograde et nuisible, devrait être abandonnée sur-le-champ.

Mais ce n'est pas tout! Le budget s'en prend encore davantage aux chefs de petites entreprises en empêchant les particuliers et les sociétés de reporter le paiement des impôts pour les ventes à tempérament pour lesquelles une partie du montant de la transaction est payée ultérieurement. Même si le vendeur n'a pas touché la totalité du montant de la vente, il va quand même devoir payer des impôts sur la totalité du montant. Cette mesure va nuire à toutes les petites entreprises qui vendent des biens à tempérament, comme les concessionnaires d'équipements agricoles, de machines, de meubles et d'appareils ménagers. En outre, les chefs de petites entreprises qui veulent vendre les actions de leur société à leurs employés contre des versements étalés sur plusieurs années vont devoir chercher des acheteurs qui paient comptant. Ils n'auront plus suffisamment d'argent pour payer les impôts qui vont devoir être acquittés la même année. Du coup, les acheteurs vont devoir s'adresser aux banques pour obtenir des prêts parce que les vendeurs ne pourront leur accorder de plans de financement personnels.

Le pays aux possibilités uniques que nos ancêtres nous ont légué a été bâti à coups de risques, d'encouragements, de dur labeur et d'imagination. Le secteur de la petite entreprise qui est l'épine dorsale de notre économie, puisqu'elle emploie plus de 60 p. 100 de la population active, ne peut survivre et prospérer que dans un climat qui favorise les encouragements et les risques.

Malheureusement, ce qui était hier un stimulant économique est considéré aujourd'hui comme une échappatoire fiscale. Le 28 octobre dernier, à Toronto, le premier ministre (M.

Trudeau) a défini ce qui devait être la principale justification du budget par ces mots:

Nous ne voulons pas que les riches s'enrichissent sur le dos des pauvres. C'est pourquoi nous prenons aux riches et donnons aux pauvres et nous tâchons d'éviter que les forts n'exploitent les faibles.

Quand on voit quel est le taux le plus élevé de l'impôt exigible des riches, on se rend compte que cette prétendue norme n'est qu'un autre exemple de l'hypocrisie des libéraux. La maison de comptables Peat Marwick a publié, suite à la présentation du budget, un tableau des économies que réalisent au titre de l'impôt les Canadiens dont le revenu se situe entre \$40,000 et \$150,000. Ainsi, les Canadiens gagnant \$40,000 ne paieront plus en impôt que \$13,446, contre \$14,070 avec l'ancien taux; c'est une économie de \$624. Les Canadiens gagnant \$60,000 réalisent une économie de \$1,215; ceux qui gagnent \$80,000 économisent \$1,808. Avec un revenu de \$100,000, l'économie est de \$2,989, et pour un revenu de \$150,000—somme très respectable—l'impôt exigible est de \$7,670 de moins.

Concrètement parlant, un sous-ministre de niveau 3, qui gagne entre \$80,000 et \$93,600, verra son fardeau fiscal allégé de \$1,800 à \$2,500. Les juges de la Cour suprême et des tribunaux de comtés, les sous-ministres adjoints et les hauts fonctionnaires sont protégés des effets du budget, car, vu que normalement leurs revenus proviennent essentiellement de leur traitement, leur taux marginal d'impôt s'en trouve réduit.

Par contre, les petits patrons qui emploient tant de Canadiens, qui acceptent de prendre des risques, qui n'ont pas de sécurité d'emploi, qui n'ont pas de régime de pension, sauf s'ils prennent eux-mêmes des dispositions en vue de leur retraite, se trouvent lésés par les propositions budgétaires. Témoin la proposition selon laquelle l'intérêt sur l'argent emprunté aux fins d'investissement ne sera déductible que jusqu'à concurrence du revenu d'investissement déclaré. Témoin l'impossibilité absolue de déduire l'intérêt sur les sommes empruntées aux fins de la cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite.

En outre, à cause des nouveaux critères bien des entreprises qui désirent se prévaloir de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise pour étendre leur activité ne pourront plus le faire. On a supprimé dans le budget l'allocation pour réserve en ce qui a trait aux ventes à versements invariables, alors qu'une partie du produit de la vente sera versée à une date ultérieure. La déduction pour amortissement a été restreinte, permettant ainsi au gouvernement d'enlever 2 milliards de dollars de plus au secteur privé lors des trois prochaines années financières. Les membres des professions libérales, qu'il s'agisse d'avocats, d'ingénieurs ou d'architectes, paieront de l'impôt sur des travaux en cours qui ne peuvent encore être facturés. L'élimination des contrats de rentes à versements invariables aura des conséquences importantes sur les vendeurs, qui seront moins disposés à financer la vente d'une entreprise ou d'une ferme au moyen d'une hypothèque. Maintenant, ils exigeront d'être payés comptant.

Vu l'effet cumulatif de toutes ces dispositions, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe) et le ministre des Finances ne devraient pas essayer de dire qu'ils se préoccupent de ce secteur important de l'économie. Cela montre aussi le peu d'influence que le ministre chargé des petites entreprises exerce sur son collègue le ministre des Finances.